

Assemblée générale annuelle au Maroc 9-13 mai 2016 – Marrakech

En 2016, la nouvelle formule GAM (Assemblée Générale Annuelle) s'est déroulée du 9 au 13 mai à Marrakech, Maroc invitée par Fenelec. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 mai, les 3 Groupes de Travail (Afrique, Asie/Pacifique et Europe) ont organisé leur réunion la matinée du 10 mai, l'Assemblée Générale s'est tenue le 10 mai après-midi et le symposium a eu lieu les 11 et 12 mai.

Cet événement Fisuel s'est déroulé à l'hôtel Kenzi Farah à Marrakech. Le thème était *"Contrôle des appareils et surveillance de marché de la sécurité électrique au Maroc"*.

Lors de l'Assemblée Générale, le rapport d'activités et les comptes 2015 ont été approuvés, ainsi que le budget 2016 et le business plan qui est orienté sur la sécurité électrique avec 3 nouveaux sujets : qualification des installateurs, statistiques et la lutte contre les produits de contrefaçon.



MOU signé au Maroc 11 Mai 2016 – Marrakech



Un « Memorandum of Understanding » (MOU) a été signé lors de la réunion annuelle de Fisuel à Marrakech, entre Kesco de la République de Corée du Sud, LBTP de Côte d'Ivoire, Proquelec du Sénégal, Contrelec du Bénin et Technologie Zentrum du Cameroun. Toutes ces autorités sont membres de Fisuel pour promouvoir la sécurité électrique par le biais de formations et le partage de bonnes pratiques.





PROQUELEC

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING for Electrical Safety

Korea Electrical Safety Corporation is a state company which mission is to provide security advice and protect the lives and properties of the people against disasters caused by electricity, with legal offices located, 12 Ogong-ro, Iseo-myeon, Wanju-gun, Jeollabuk-do, South Korea, Tel: 063-716-2600, website: www.kesco.or.kr, represented its CEO, Mr. Sangkwon Lee, duly authorized to the effect hereof,

Hereinafter referred to as **KESCO**

on one hand,

and

Association for the Promotion of Quality Internal Electrical Installations, with legal offices located in Dakar, Senegal, 12 Street Saint Michel, Coumba Castel Building 4th floor; P.O.Box: 32037 Dakar (Senegal); Tel: (+221) 33 823 52 17; E-mail: proquelec@proquelec.sn; represented by its CEO, Mr. EL Hadji Malick DIALLO, duly authorized to the effect hereof,

Hereinafter referred to as **PROQUELEC**

Laboratory of Building and Public Works, with legal head offices located in Abidjan, Ivory Coast, Clément Ader Street, Zone 4 C - 04; P.O.Box 03 Abidjan 04; Tel: (+225) 21 21 23 00/2123; Fax: (+225) 21 25 36 71; E-mail: info@lbtp.org / lbtp@aviso.ci; represented by its CEO, Dr KOUAKOU Koffi Amédée, duly authorized to the effect hereof.

Hereinafter referred to as **LBTP**



4. CONFIDENTIALITY

Each Party shall ensure that any confidential information and documents provided by one Party to the other Party shall not be disclosed to a third party

5. LANGUAGE

English shall be the official language of training, education and this MOU. The supply of written information and documents by either Party shall be written in English.

6. EXECUTION & TERMINATION OF THIS MOU

This MOU shall become effective upon signature by the parties and either party may terminate this MOU, if the opposite party defaults or breaches any provision of this MOU.

This Memorandum of Understanding for Electrical Safety includes 04 pages.

Five Done in duplicate,

In, 10 / May / 2016

CEO of KESCO
Sangkwon Lee

CEO of PROQUELEC
El Hadji Malick DIALLO

CEO of CONTRELEC
Clément Bill AKOUEDENOUDJE

CEO of LBTP
Dr. Amédée Koffi Kouakou

CEO of TECHNOZ
Paul Désire KOUENKAM NANSI

Symposium au Maroc

11 et 12 Mai 2016 – Marrakech

Environ 70 personnes ont assisté à la première journée et 50 à la seconde journée du symposium.

Le thème qui intéresse aujourd'hui tous les pays était : "Le contrôle des appareils et la surveillance du marché pour la sécurité électrique au Maroc". 28 orateurs ont fait des présentations sur des sujets directement liés à ce thème.

La Session 1 a porté sur les statistiques regroupant les statistiques électriques en Indonésie, au Japon, Royaume-Uni, en République de Corée du Sud et en France.

La Session 2 a abordé la contrefaçon et la surveillance de marché, ainsi que la réglementation technique et la surveillance de marché au Maroc, la situation sur la contrefaçon au Japon et au Royaume-Uni, et le lancement de la MSSI (Market Surveillance and Support Initiative) en Europe.

La Session 3 était consacrée à la sécurité électrique domestique. Nous avons découvert les différents projets d'accès à l'électricité en Afrique, la sécurité électrique sur les marchés au Sénégal, la qualification des installateurs en France, la certification en Indonésie, la place de la réglementation dans le contrôle des installations électriques au Maroc, le rôle du laboratoire de LPEE dans le contrôle des produits non conformes au Maroc, la situation des installations électriques domestiques au Cameroun, le système de contrôle des installations nouvelles et existantes et les nouvelles directives au Maroc et enfin une présentation du nouveau bureau IEC en Afrique à Nairobi au Kenya.

La Session 4 a été l'occasion de cérémonie des Récompenses de République de Corée du Sud, ainsi que sur le site www.safetybarometer.org qui la sécurité électrique dans son risques électriques au Sénégal, le Latine sur la sécurité électrique développement de l'énergie Calédonie vu sous l'angle de la



L'occasion a été fournie aux trois (Asie-Pacifique, Europe) de en 2015 et de donner les orientations pour 2016.

donner des témoignages sur la la Sécurité Électrique en que sur le site permet d'évaluer le niveau de pays, la prévention contre les programme en Amérique domestique, et le renouvelable en Nouvelle sécurité des personnes.

Groupes de Travail (Afrique, présenter leurs travaux réalisés

Le représentant du Conseil d'Administration de Fenelec, Mr. Abounacer Taoufiq, a conclu le symposium avec le Président de Fisuel, Mr Akio Nakamura, qui a remercié tous les orateurs, interprètes et techniciens qui ont tout fait pour que ce symposium se déroule au mieux. Tous ont confirmé que le thème « Contrôle des appareils et surveillance des marchés de la sécurité électrique au Maroc » était un sujet mondial brûlant, et qu'il exigeait d'unir ses forces, de transmettre les bonnes pratiques et d'assurer la sécurité des usagers de l'électricité dans le monde entier.

Remerciements à nos sponsors

Merci pour votre contribution qui a contribué au succès de cet événement. Nous désirons vous exprimer notre gratitude et nos remerciements sincères.

ECI fondé en 1996 au Royaume-Uni, et basé à Bruxelles depuis 1998, l'Institut Européen du Cuivre est une joint-venture entre l'Association Internationale du Cuivre Ltd (ICA) dont le siège se trouve à New York, représentant la majorité des compagnies mondiales de mines de cuivre, les fonderies et fabricants, et l'industrie européenne du cuivre. ECI fait également partie de Copper Alliance, un réseau international d'associations industrielles. Sa mission partagée est de travailler, avec ses membres, à la défense et à la croissance des marchés du cuivre s'appuyant sur ses performances techniques supérieures et contribuer à une meilleure qualité de vie.



**European
Copper Institute**
Copper Alliance

En Europe, ECI travaille avec un réseau de neuf associations nationales, dont certaines ont plus de 80 ans d'expérience dans la promotion et la défense du cuivre. La valeur de ses services, de ses membres et du marché repose sur les compétences, l'expertise et la diversité culturelle de son personnel.

Au travers de leurs bureaux en Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Espagne et Royaume-Uni il emploie 45 professionnels, issus de différentes disciplines : métallurgistes, savants, ingénieurs, commerciaux, docteurs, physiciens, chimistes, plombiers, praticiens du cycle de vie, des économistes, des experts de l'énergie, des microbiologistes, des architectes, des immunologistes, des physiciens nucléaires, des journalistes et des analystes.

Le Centre d'Essais et d'Etudes Electriques (CEEE) DU LPEE

Le Maroc a besoin d'un organisme doté de moyens humains et matériels pour l'accompagner en matière :



- D'essais et expérimentation sur les différents produits mis en œuvre dans les projets d'envergure, qu'il s'agisse de projets d'état, d'offices ou privés.
- D'assistance technique, de conseil ou d'arbitrage basés sur l'expertise et l'essai dans des situations problématiques, sensibles ou à enjeu important.

A cet effet, le LPEE a développé à travers des décennies, diverses spécialités liées aux BTP, infrastructures, hydraulique, matériaux, mécanique, pollution et environnement, métrologie et à l'industrie.

Le CEEE a été alors créé dans cette même dynamique par le LPEE depuis 1987 pour constituer une plateforme répondant aux besoins nationaux dans le domaine des installations et produits électriques par :

- La mise en place des laboratoires d'essais sur les produits électriques pour vérifier la conformité aux spécifications contractuelles et aux normes spécifiques.
- L'accompagnement des industriels locaux pour la mise à niveau de leurs produits électriques (contrôle de qualité, homologation, certification, ...etc) et promouvoir la qualité et être à hauteur de concurrencer le produit d'importation et à être reconnu à l'étranger.
- La contribution à la protection du marché local par le contrôle des produits d'importation.
- La contribution en tant que membre de la commission de la normalisation marocaine des produits et installations électriques.
- Le développement des moyens humains et matériels pour accompagner les organismes étatiques ou privés :
 - o Dans le suivi de réalisation d'installations électriques et essais de réception in situ.
 - o Dans le contrôle réglementaire des installations électriques en exploitation.
 - o Dans l'expertise dans le domaine électrique d'une manière générale pour apporter conseil et assistance face aux problèmes rencontrés.

La sécurité des produits et des installations électriques vis-à-vis des usagers est ainsi le centre des préoccupations du CEEE qui à travers ses interventions ne cesse pas de sensibiliser les différents acteurs sur les risques que présentent l'utilisation de produits non conformes et le non-respect des exigences normatives relatives à la réalisation des installations électriques.



2^{ème} Atelier national sur la sécurité électrique en Inde 12 Avril 2016 – New Delhi

Le Président Nakamura s'est rendu à New Delhi en Inde pour assister à l'atelier national sur la sécurité électrique le 12 avril 2016. L'atelier était organisé par l'Autorité Centrale de l'Électricité (CEA), le gouvernement indien et l'Association



Internationale du Cuivre Inde. Dans la session d'ouverture, le Président Nakamura a présenté FISUEL et a exprimé son souhait de voir un organisme indien rejoindre FISUEL. Les thèmes des sessions techniques portaient sur les normes et à la réglementation en matière de sécurité électrique, les bonnes pratiques et les études de cas, la mise à la terre, la protection contre la foudre et les éclairs et de nouvelles technologies et applications. Lors d'une session technique, M. Takashi Honda, FESIA a fait une présentation intitulée "Statistiques des accidents électriques et système d'inspection japonaise" en tant que membre FISUEL.

Le Président Nakamura a également rencontré Mr. Singh, Chairperson, CEA, Mr. V. R. Sastry, co-secrétaire, Département des Affaires de la Consommation, Mr. M. Joshi, Directeur Général, Département Central des Travaux, Mr. Shami D. K., Conseiller des Pompiers, Directoire Général des pompiers, Ministre de l'Intérieur, Mr. Pankaj Dharkar, Président de l'Association Pompiers et Sécurité d'Inde, rencontres au cours desquelles le Président a échangé des idées et exprimé son souhait de voir un organisme indien rejoindre FISUEL.

Le Président Nakamura a également participé à une cérémonie de la Journée des Pompiers le 14 avril à laquelle assistait Mr Shri K. Rijju, Ministère de l'Intérieur.

Rapport de l'ICA (Association Internationale du Cuivre)

ICA Inde en association avec le CEA et BIS a organisé le 2e Atelier national sur la sécurité des installations électriques
*L'atelier est l'une des plateformes de premier plan pour promouvoir les questions liées à
«La sécurité électrique dans le pays »*

Delhi, 12 avril 2016 : L'utilisation de l'électricité fait partie intégrante de nos vies et il est important de l'exploiter de manière sûre et efficace. Il y a beaucoup de vies perdues chaque année à la suite d'incidents et d'incendies liés à l'électricité. Un certain nombre de décès et de blessures dus à l'électricité qui se produisent chaque année peut être surmonté par une compréhension approfondie des concepts électriques. Pourtant, en raison de la complexité des exigences réglementaires, de nombreux professionnels de la sécurité ne peuvent pas être entièrement équipés pour gérer la tâche. L'Association Internationale du Cuivre Inde (ICA Inde) dans le cadre de ses séminaires et ateliers sur la sécurité électrique à travers l'Inde, a mené le 2e Atelier national sur la «sécurité électrique» à Delhi le 12 avril 2016. L'objectif de l'atelier était d'aider et de définir les règlements pour veiller à ce que les normes de sécurité de l'installation électrique soient respectées et à expliquer au public la nécessité de les suivre.

Selon le rapport du Bureau National des dossiers criminels de 2014, 11 000 personnes sont mortes dans l'année 2014 en raison d'électrocution et d'incendie causé par des court-circuits électriques. La plus grande raison pour cause d'incendies de bâtiments s'est révélée être des défauts électriques. Le gouvernement indien a accordé une grande importance à ce domaine. Malheureusement les piètres moyens, les installations inadéquates et faibles, la qualité sous-dimensionnée et inférieure des câbles dans les bâtiments ont donné lieu à un nombre croissant d'accidents électriques.

L'objectif du 2ème atelier national était de sensibiliser à la sécurité électrique les parties prenantes et de les sensibiliser sur la façon d'atténuer les risques dans de telles situations. ICA Inde avec un groupe d'experts a organisé cet atelier dans le but d'accroître la sensibilisation des professionnels de l'industrie sur les diverses mesures de sécurité et les précautions lors de l'installation, la manipulation, la réparation ou le travail sur les installations électriques et les exhortant à suivre les normes révisées.

Un livre a été lancé à l'occasion de cet événement à l'initiative d'International Copper Association Inde, intitulé «L'électricité dans le bâtiment- Guide des bonnes pratiques." Le livre comprend des études de cas réussies sur les bonnes pratiques électriques. Il aborde également les exigences de la distribution électrique étant donné le mouvement vers les villes intelligentes et l'efficacité énergétique.

L'atelier a mis en évidence la nécessité de partager l'information et la connaissance sur l'expérience internationale et de compter les électriciens certifiés parmi les parties prenantes de l'industrie. Il y avait de nombreuses tables rondes différentes avec des personnalités tant du secteur public que du secteur privé. M. Major Singh - Président, Central Electricity Authority (CEA), M. DK Nayyar, directeur général adjoint, Bureau des normes indiennes (BIS), M. Nakamura - Président, FISUEL, M. SD Dubey - Membre (PS), le CEA et Ex-officio, Addl. Le secrétaire du GOI et M. Sanjeev Ranjan, directeur général, International Copper Association Inde (ICA Inde) étaient les dignes représentants à la session d'ouverture. Il est à noter une forte participation à l'atelier et aux tables rondes des participants de tous les secteurs industriels.

Les participants se sont réunis et ont pu partager leurs expériences et interagir avec leurs homologues internationaux. Ils ont pu en apprendre davantage sur les meilleures pratiques et la nécessité d'inspections régulières et en temps opportun. Ainsi, l'atelier a permis de fournir une plate-forme pour discuter des questions clés liées à la sécurité électrique dans le pays. Il a également contribué aux normes et règlements de l'infrastructure électrique en Inde.

4 sessions se sont déroulées :

- Première: Thème: les normes et la réglementation en matière de sécurité électrique
- Deuxième: Thème : bonnes pratiques et études de cas
- Troisième: Thème: mise à la terre, protection contre la foudre et les éclairs
- Quatrième: Thème: nouvelles technologies et applications



Cameroun: Désiré K. Nansi Directeur Général de TECHNOZ « 85% des incendies enregistrés sur le territoire national sont d'origine électrique »

Source : la Nouvelle Expression.

A l'issue des travaux du GTA-FISUEL à Douala, M. NANSI a donné une interview pour faire le bilan de la rencontre. Ce publi-reportage paru en grand format le 11 Novembre dernier dans le quotidien La Nouvelle Expression, a été repris sur le site Camer.be



Le contrôle des installations électriques intérieures est une évaluation de ces installations par rapport aux risques d'électrocution et des départs de feu (incendies). Pour les installations neuves, il s'agit de s'assurer qu'elles sont réalisées conformément à la norme en vigueur. Quant aux installations existantes, il s'agit d'apprécier leur niveau de sécurité actuelle. C'est un contrôle de sécurité à minima.

Vous avez organisé il y a quelques jours dans la capitale économique, un événement autour du contrôle de conformité des installations électriques intérieures. De quoi était-il question exactement ?

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'opportunité que vous m'offrez ainsi de revenir sur cet événement. Il me semble aussi important de souligner d'emblée que c'est la première fois que le Cameroun abrite une réunion du Groupe de Travail Afrique de la Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité (FISUEL) ; puisqu'il s'agit bien de cela. Je me dois aussi de préciser que cette rencontre a été co-organisée par TECHNOLOGIE ZENTRUM SARL (TECHNOZ), dont je suis le Directeur Général et l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), qui sont à ce jour les deux (2) seuls membres de la FISUEL au Cameroun.

Pourquoi la FISUEL ? Quel est l'objectif visé ?

La FISUEL est une association internationale qui regroupe à ce jour une cinquantaine de membres de par le monde entier. Les membres sont des structures opérant dans la vérification et le contrôle des installations électriques intérieures, ou qui souhaitent contribuer à la sécurité des usagers de l'électricité.

L'un des objectifs majeurs de la FISUEL est de favoriser les contacts et les échanges d'expériences entre les pays, dans le but d'accroître les niveaux de sécurité des installations électriques.

Elle est organisée en groupes de travail par continent (Afrique, Asie, Amériques, Europe).

Le Groupe de Travail Afrique (GTA) comprend à ce jour 08 membres : CONTRELEC au Bénin, ARSEL et TECHNOZ au Cameroun, PROQUELEC au Sénégal, CONSUELEC au Gabon, FENELEC au Maroc, LBTP en Côte-d'Ivoire, et SIEIN au Niger.

La rencontre de Douala a été ainsi un grand moment d'échanges et de partage d'expériences, de procédés et de référentiels, sur la pratique du contrôle de conformité des installations électriques intérieures dans les pays où il est déjà effectif.

Quand vous parlez du contrôle de conformité des installations électriques intérieures, de quoi s'agit-il exactement ?

Je vous remercie pour cette question qui me permet de clarifier le thème central de cette rencontre et d'en préciser également les enjeux. Pour faire simple, je dirai qu'on entend par installations électriques intérieures, toutes celles qui sont situées en aval du point de livraison du Distributeur d'énergie électrique. Ce point de livraison marque la limite de responsabilité entre le Distributeur et l'utilisateur. Dans le cadre de cette rencontre, il s'agit du contrôle des installations électriques basse tension des habitations. Il faut donc bien comprendre que la qualité des installations électriques intérieures incombe au propriétaire.

Le contrôle des installations électriques intérieures est une évaluation de ces installations par rapport aux risques d'électrocution et des départs de feu (incendies). Pour les installations neuves, il s'agit de s'assurer qu'elles sont réalisées conformément à la norme en vigueur. Quant aux installations existantes, il s'agit d'apprécier leur niveau de sécurité actuelle. C'est un contrôle de sécurité à minima.

On a pu noter qu'il existe des dispositions légales pour le contrôle des installations électriques intérieures. Mais sur le terrain, rien n'est fait concrètement. A votre avis, qu'est-ce qui coince ?

Votre constat traduit bien le paradoxe de notre pays. Le Cameroun dispose en effet d'un cadre législatif et normatif en la matière. La loi n° 2011/022 du 14 Décembre 2011 institue en son article 75 le contrôle obligatoire des installations

électriques intérieures avant mise sous tension, et des matériels électriques avant usage. Depuis Juin 2012, un Arrêté conjoint MINMIDT et MINEE rend d'application obligatoire la Norme NC 244 C 15100/2011-08 sur les installations électriques à basse tension.

De façon simple, selon cette loi, quand vous construisez votre maison par exemple, avant que ENEO ne vous alimente, vous devez présenter une attestation de conformité de vos installations électriques intérieures. Cette attestation devrait constituer une pièce de votre dossier de demande de branchement à ENEO.

D'autre part, il existe au Ministère de l'Eau et de l'Energie un Service du contrôle des installations électriques intérieures dont l'une des missions est "*l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation relative aux installations électriques intérieures, en liaison avec les administrations et les organismes concernés, et le suivi de la qualité du matériel destiné aux installations électriques intérieures*".

Malgré tout ce dispositif, les textes d'application sont toujours attendus. On peut simplement constater une fois de plus pour le déplorer, l'inertie des pouvoirs publics. Pendant ce temps, des incendies sont régulièrement signalés dans les marchés, les habitations, les bureaux, les ministères, les usines, etc.... avec des conséquences socio-économiques évaluées à des milliards de francs cfa, et des pertes en vies humaines. Ironie du sort, le jour même du lancement de nos travaux, un incendie ravageait un magasin d'informatique à Akwa-Douala !

Il nous revient justement que plusieurs cas d'incendies enregistrés au Cameroun sont d'origine électrique. Qu'est-ce qui peut expliquer cela ?

Bien que notre environnement ne nous permette pas d'avoir des statistiques justes, je peux néanmoins déclarer sans ambages que 85% des incendies enregistrés sur le territoire national sont d'origine électrique. Ce chiffre a même été revu à la hausse par un responsable du corps national des sapeurs pompiers qui participait à nos travaux.

Vous me demandez comment cela s'explique ? Eh bien, on peut brièvement évoquer plusieurs facteurs, notamment l'explosion démographique, qui a comme conséquence une prolifération d'habitations anarchiques ; la pauvreté ambiante ; la qualité de la formation des techniciens. Le faux matériel extrêmement dangereux inonde le marché (environ 60% du matériel électrique sur le marché est de mauvaise qualité).

A ce propos, la représentante de la Direction Générale des Douanes, présente à nos travaux, nous a révélé que la Douane Camerounaise n'a aucune possibilité pour contrôler la qualité du matériel électrique qui entre sur le territoire national. Son évaluation se limite à un contrôle documentaire et quantitatif.

Vous venez d'évoquer la présence à vos travaux du corps national des sapeurs-pompiers et de la Direction Générale des Douanes. Alors, quelle appréciation faites-vous de la participation des secteurs public et privé à cette rencontre ?

Je relevais tantôt que cet événement a été co-organisé avec l'ARSEL. Je salue la présence des délégations étrangères en provenance de certains pays membres du Groupe de Travail Afrique (Bénin, Côte-d'Ivoire, Sénégal). Je me réjouis de la forte implication de ENEO à cette rencontre. Et en cela je voudrais profiter de cette occasion pour adresser mes vifs remerciements à son Directeur Général, Monsieur Joël NANA KONTCHOU, pour ce précieux soutien. J'apprécie la participation active des opérateurs économiques, experts, fabricants et associations de consommateurs du secteur de l'électricité dont les contributions scientifiques et la qualité des échanges ont révélé une grande convergence de vues et des préoccupations communes. Je ne saurai passer sous silence les échanges francs et ouverts avec la Douane sur ses activités et les actions à mener conjointement pour plus de sécurité électrique ; ainsi que le corps national des sapeurs pompiers pour sa contribution.

Toutefois, je tiens à souligner l'absence des autorités administratives et municipales. Certaines administrations centrales, dont les participations avaient pourtant été annoncées et confirmées, ont brillé également par leurs absences. Ces absences des institutionnels viennent ainsi discréditer le discours officiel sur le partenariat public/privé. Je trouve cela bien regrettable d'autant plus qu'il s'agit d'une question d'intérêt public, d'une question de sécurité des personnes et des biens.

On peut aussi noter en passant l'absence de l'Ordre National des Ingénieurs du Génie Electrique (ONIGE), alors qu'il avait aussi été invité. Mon vœu personnel c'est qu'il faut que cet Ordre sorte de la profonde léthargie dans laquelle il se trouve plongé aujourd'hui, et apporte sa contribution à l'émergence de notre pays.

Vous qui êtes membre de la FISUEL, un organisme international, pouvez-vous nous parler de l'expérience des autres pays d'Afrique et même d'ailleurs ?

J'ai déclaré plus haut que l'un des objectifs de la FISUEL est de favoriser les contacts et échanges d'expériences entre les pays, dans le but d'accroître les niveaux de sécurité des installations électriques, et promouvoir la sécurité électrique au niveau international. Il s'agit d'aider chaque membre à faire avancer, plus vite, plus juste, la sécurité électrique dans son pays en fonction de son histoire, de sa culture, de son économie, de sa législation et de ses usages. Les rencontres comme celle de Douala participent de cet objectif.

En Côte-d'Ivoire par exemple, le contrôle obligatoire est effectif depuis bientôt 20 ans. Bien plus, la structure en charge du contrôle s'occupe aussi de la vérification et de la validation des factures de consommation d'électricité et d'eau dans les services publics, avant paiement par le Trésor Public. Ce volet de ses activités a permis à l'Etat de Côte-d'Ivoire de réaliser plusieurs milliards de francs cfa d'économies. Face à la volonté exprimée par notre Président de la République de réduire les dépenses publiques, comment ne pas envisager la mise en place d'un tel système au Cameroun ?

Au Bénin, le contrôle a commencé en 1998 ; et à ce jour, il couvre l'étendue du territoire national.

Pour le Sénégal, bien que le contrôle ne soit pas d'application obligatoire car ils attendent encore une loi, il y a eu un gros effort de sensibilisation des populations et de formation des techniciens à tel point qu'aujourd'hui la population a intégré ce principe de sécurité.

Le Japon, qui assure la présidence de la FISUEL en ce moment est le pays où les installations électriques intérieures sont les plus saines. En effet, en dehors du contrôle obligatoire avant première mise en service, il est instauré un contrôle périodique tous les cinq ans.

Au Brésil, il y a seulement quelques années, l'état des installations électriques dans les bidonvilles (afueras) était catastrophique. Mais les pouvoirs publics, y compris le Distributeur, les collectivités territoriales décentralisées et d'autres acteurs, ont pris des mesures adaptées pour assainir ces installations.

Comme vous le voyez, la problématique des installations électriques intérieures est une question mondiale. Il revient à chaque pays d'avoir son approche de solution. C'est ce que nous avons voulu faire partager ici.

Il ressort de vos propos un double souci de formation des techniciens et de sensibilisation des populations. Est-ce que ce sont des préalables ?

Ces deux aspects que vous énoncez sont très importants dans le processus. En tant que chef d'entreprise, je côtoie beaucoup de jeunes diplômés de tous les niveaux, du CAP à Ingénieur. Je peux vous confirmer que le niveau de formation pratique de ces jeunes est très bas.

On observe aujourd'hui une prolifération d'institutions de formation dont le seul objectif est de délivrer des parchemins, au détriment de la qualité même de la formation.

Par exemple, comment comprendre qu'un jeune titulaire d'un BAC F3, n'ait pas pu avoir plus de 50 heures de pratique durant tout son cycle secondaire ? Il est inacceptable que des diplômés techniques soient délivrés sans aucune formation pratique conséquente !

Sur le plan de la sensibilisation, il est question d'éduquer les utilisateurs eux-mêmes sur les risques d'une mauvaise utilisation de l'électricité. Bien que ce soit moins cher, c'est parfois par ignorance qu'ils choisissent d'acheter du matériel de mauvaise qualité. La vulgarisation de la norme est un autre volet très important. En effet, la plupart des techniciens ne sont même pas informés sur l'existence de cette norme. A court terme, une vulgarisation s'impose, tout au moins cette partie de la norme qui concerne le contrôle à minima.

Peut-on avoir plus de précisions sur cette formation qui s'est tenue en marge de la rencontre ?

Conscients du fait qu'il faudrait disposer d'un capital humain approprié pour soutenir le processus de contrôle des installations électriques intérieures, certaines structures membres du Groupe de Travail Afrique ont signé une convention de partenariat avec l'Association PROMOTELEC en France. Ladite convention vise le renforcement des capacités du personnel technique de ces structures dans le domaine du contrôle des installations électriques intérieures. Au titre de l'année 2015, la première session de formation a eu lieu en France du 20 au 24 Juillet, sur le thème "Diagnostic et mise en sécurité des installations électriques des bâtiments d'habitation existants". La formation qui s'est tenue ici à Douala représente le 2^{ème} module. La participation a été élargie à d'autres organisations et entreprises locales qui ont manifesté leur intérêt. Il s'agissait d'une formation de formateurs en matière de contrôle des installations électriques intérieures basse tension.

On a remarqué que cette formation a été ponctuée par des ateliers pratiques sur le terrain.

En effet, il nous a semblé normal de faire en sorte que les participants Camerounais et étrangers puissent toucher du doigt les réalités du terrain. C'est ainsi que nous avons visité tour à tour les installations électriques du marché central, du marché des femmes, du marché Mboppi, du GICAM et de certains domiciles privés.

Dans la majorité des sites visités, le constat est alarmant : les installations électriques sont dans un état de vétusté avancé, les normes d'installation ne sont respectées nulle part, et surtout l'utilisation du matériel de mauvaise qualité est très présente. Sans rentrer dans beaucoup de considérations techniques, je voudrais simplement signaler que les marchés visités sont de véritables poudrières. Dans tous ces marchés, il serait opportun de réaliser dans un bref délai un audit devant déboucher sur l'établissement d'un schéma électrique, qui permettrait l'identification de tous les circuits.

A l'issue des travaux, quelles solutions avez-vous préconisé pour mettre fin à l'anarchie qui règne dans ce secteur au Cameroun ? Avez-vous formulé des recommandations ?

Pour emprunter un peu au langage médical, un diagnostic a été posé et une ordonnance a évidemment été dressée. Les participants se sont notamment engagés à prendre des mesures nécessaires pour la mise en place d'un observatoire du secteur électrique au Cameroun. D'autre part, il faudrait inciter les pouvoirs publics à conditionner la délivrance du permis de bâtir à l'existence dans la demande du requérant d'un dossier électrique complet. Des actions de sensibilisation des consommateurs et de formation des techniciens doivent également être menées.

Au niveau du Distributeur ENEO, il faudrait accélérer la normalisation des panneaux de comptage. Il faudrait vérifier de façon régulière la présence d'un disjoncteur de panneau en bon état de fonctionnement et procéder à son remplacement immédiat en cas de défaillance. Il faudrait aussi, au raccordement, vérifier l'existence d'une prise de terre, car celle-ci conditionne un bon fonctionnement du disjoncteur.

Avec la Direction Générale des Douanes, il a été envisagé à court terme le renforcement des capacités du personnel des Douanes dans l'identification du matériel électrique de mauvaise qualité. (cette formation pourrait être dispensée par un groupe d'experts nationaux, éventuellement associés aux fabricants de matériels électriques représentés sur le territoire national). Une refonte du Tarif Douanier pour y introduire une codification et des libellés plus précis concernant les matériels électriques été évoquée

A l'endroit de l'ANOR, il est recommandé à court terme, d'assurer une meilleure diffusion et vulgarisation des normes. A moyen terme, il a été suggéré de prendre des dispositions nécessaires pour qu'une attestation de conformité soit établie et exigée à l'entrée du matériel électrique, comme c'est le cas pour d'autres matériels ou produits comme le fer à béton, le ciment, les farines, les huiles végétales, le lait, etc...

A l'endroit de l'ARSEL, il est apparu l'impérieuse nécessité de la relecture du Règlement de service pour le mettre en adéquation avec la norme.

Un dernier mot peut-être pour clore cet entretien ?

Aujourd'hui on sait exactement ce qu'il faut faire. L'heure est à l'action. Les pouvoirs publics devraient très rapidement rendre effectif le contrôle obligatoire des installations électriques intérieures. Nous, acteurs du secteur privé sommes prêts et disponibles pour les accompagner dans ce processus. J'ai personnellement participé depuis plusieurs années à divers comités et commissions ad-hoc au MINEE ou à l'ANOR autour de cette problématique.

Et déjà en 2008 s'est tenu au Palais des Congrès de Yaoundé, un forum international sur le contrôle des installations électriques à l'issue duquel de fortes recommandations avaient été émises. Nous espérons nos recommandations de Douala vont aider à faire avancer les choses. C'est notre vœu le plus cher.

Je peux confirmer qu'au Cameroun, il y a de la ressource suffisante pour mener à bien ce projet. Il faudrait simplement faire confiance et bien encadrer cette expertise locale. A l'exemple du Brésil, on pense qu'avec l'implication de tous, on peut résoudre très rapidement le problème. Nous devons donc agir tous ensemble pour la sécurité des installations électriques intérieures au Cameroun !